

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 6 DÉCEMBRE 2016 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les conseillers : Mesdames Élizabeth Gauthier et Andrée Doyon et Messieurs Iain MacAulay, Marc-Olivier Désilets et Monsieur Jacques Duchesneau sous la présidence de Madame Chantal Ouellet, mairesse.

Sont absents : Les conseillers Messieurs Gilles Valcourt et Jacques Duchesneau.

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016
4. Période de questions
5. Administration et finances
 - 5.1 Rapport des délégués des divers comités
 - 5.2 Entériner les achats divers sans résolution depuis la séance du 1^{er} novembre 2016
 - 5.3 Liste des comptes et salaires payés depuis le 1^{er} novembre 2016 et comptes courants à payer
 - 5.4 Engagement de dépenses
 - 5.5 Dépôt lettre de démission M Gilles Valcourt, conseiller
 - 5.6 Nomination des délégués aux divers comités
 - 5.7 Calendrier des séances ordinaires 2017
 - 5.8 Nomination du *Mérite du mois* (personnalité ou organisme)
 - 5.8.1 Achat de cadres
 - 5.8.2 Jour du drapeau 21-01-2017 et Hommage aux bénévoles
 - 5.9 Avis de motion, règlement
 - 5.9.1 Avis de motion – Règlement sur la rémunération des élus et abrogation du règlement 434-15
 - 5.9.2 Club Mont-Mégantic – Demande de renouvellement d'un droit de passage pour V.T.T. Avis de motion
 - 5.10 Employés municipaux : Contrat de travail
 - 5.10.1 Directrice générale : Renouvellement contrat de travail – Période du 1-01-2017 au 31-12-2017
 - 5.10.2 Commis de bureau : Renouvellement contrat de travail – Période du 1-01-2017 au 31-12-2017
 - 5.10.3 Employé aux travaux publics : Renouvellement contrat de travail – Période du 1-01-2017 au 31-12-2017
 - 5.11 Renouvellement des assurances responsabilité et biens
 - 5.12 Mandat pour poser deux (2) bornes sur des propriétés privées
 - 5.13 Demande de Programme *Subvention salariale*
 - 5.14 Hôtel de Ville - Entériner les travaux de réfection des entrées arrière
 - 5.15 Changement de version Microsoft Office incluant Access, 64 bits – version professionnelle (ordinateur de la directrice générale)
 - 5.16 Appui au maintien de l'Observatoire du Mont-Mégantic
 - 5.17 Médaille du Lieutenant gouverneur
 - 5.18 Politique de déclaration des lésions professionnelles
 - 5.19 Invitation « Compton-Stanstead sur la Colline » - Madame Marie-Claude Bibeau, Député
 - 5.20 Demandes d'aide financière
 - 5.20.1 Opération Nez rouge
 - 5.20.2 Diabète Estrie – Campagne financement
 - 5.20.3 La Méridienne – Aide financière Année 2017
 - 5.20.4 École primaire St-Paul – Projet Parc-école – Aide financière Année 2017

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

- 5.20.5 Sentiers des Écossais – Aide financière Année 2017
- 5.20.6 Marche au Cœur de Mégantic – Aide financière Année 2017
- 5.20.7 La Contrée de Mégantic – Aide financière Année 2017

- 6. Sécurité publique
 - 6.1 Rapport du directeur incendie
 - 6.2 SQ – Facturation des services policiers – Appui à la FQM
 - 6.3 Formation Pompier 1 : Francine Talbot et Martin Valcourt
 - 6.4 Entériner la vérification et réparation bornes incendie
 - 6.5 Entériner formation « Ronde de sécurité »
 - 6.6 Demande du directeur incendie
 - 6.6.1 Internet à la caserne
 - 6.6.2 Achat d'une caméra thermique
 - 6.6.3 Demande de carte de crédit supplémentaire
- 7. Voirie
 - 7.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) : Approbation du rapport des dépenses
 - 7.2 Lettre du Ministère des Transports – Aide financière additionnelle échelonnée sur trois années budgétaires
 - 7.3 Stagiaire d'une journée
- 8. **Hygiène du milieu** (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)
 - 8.1 Réception de soumission – Fournitures de services techniques et d'entretien pour l'opération des ouvrages de production d'eau potable et des eaux usées – Année 2017
 - 8.2 Mandat pour travaux de vérification des compteurs de puits
- 9. Loisir et culture
 - 9.1 Rapport 2016 du Marché public
 - 9.2 Entretien de la patinoire – Offre d'emploi
 - 9.3 Programme Support à l'action bénévole
 - 9.4 Publicité Accès-Loisirs HSF
 - 9.5 Maison des jeunes – Facturation pour le bris de la fenêtre et du cadre de porte du local de la patinoire
- 10. Correspondance et varia
 - 10.1
 - 10.2
- 11. Période de questions
- 12. Fin de la rencontre

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h

2. **Adoption de l'ordre du jour**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

- 10.1 Programme Changez d'Air
- 10.2 Guide des attraits du Haut-St-François 2017

ADOPTÉE

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-348

2016-12-349

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

ET RÉSOLU que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Madame Chantal Ouellet, mairesse, a répondu.

Déplacement de l'ameublement de la FADOQ du local de la fibre optique

Attendu qu'au cours des derniers mois, des problèmes de communication, réception et branchement du service d'internet sont survenus à quelques occasions;

Attendu que lors d'interruption du service Internet, la Ville subit des inconvénients importants, soit le travail administratif en plus de causer des pertes de communications importantes transmises pour le réseau d'eau potable ainsi que les activités commerciales des entreprises Léo Désilets, Maître herboriste et Facoteck;

Attendu que le réseau filaire pour les services d'internet et de la téléphonie IP est installé dans un local de l'Hôtel de Ville donnant accès à une salle de toilette ainsi que pour l'ameublement et matériel appartenant à la FADOQ de Scotstown;

Attendu que ce local n'est pas verrouillé et que l'espace est devenu très restreint en raison de l'encombrement par cet ameublement, rendant ce local peu sécuritaire et accessible à tous surtout lors d'événements tenus dans la salle communautaire;

Attendu l'adoption de la résolution 2016-11-334 lors de la séance du 1^{er} novembre 2016 demandant à la MRC du Haut-St-François de venir faire les modifications des installations du câblage du réseau de fibres optiques et que ces travaux doivent être effectués au cours des prochains jours;

Attendu qu'une demande avait été faite il y a quelques jours à M. Gérald Ostiguy, président de l'organisme la FADOQ de Scotstown pour déplacer leur ameublement, mais qu'actuellement le mobilier est toujours en place;

EN CONSÉQUENCE

2016-12-350

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

La Ville de Scotstown demande à M. Gérald Ostiguy, président de l'organisme la FADOQ de Scotstown, de déplacer tout l'ameublement et matériel leur appartenant au plus tard vendredi 9 décembre 2016 à 15 h.

Que suite au déplacement de l'ameublement la porte de ce local sera verrouillée.

ADOPTÉE

5. Administration et finances

5.1 Rapport des délégués des divers comités

La conseillère Madame Andrée Doyon donne un compte rendu de la dernière rencontre du comité Sentiers des Écossais et des activités prévues au cours de l'année 2017 : La venue d'une personne d'Écosse (descendant de Donald Morrison) pendant les festivités du 125^e de la Ville de Scotstown. Un feuillet publicitaire est en préparation (sentiers pédestres, villages, etc.);

Le conseiller Monsieur Iain MacAulay indique que la prochaine réunion du comité La Contrée du Massif aura lieu le 12 décembre à Scotstown. Il mentionne également qu'en raison de son emploi, celui-ci n'a plus la

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

disponibilité pour poursuivre sa représentation de la Ville de Scotstown au sein de ce comité.

Un remplaçant sera nommé éventuellement.

5.2 Entériner les achats divers sans résolution depuis la séance du 1^{er} novembre 2016

2016-12-351

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil entérine les achats effectués depuis la dernière séance au montant de 6 063,96 \$ \$, soit :

5522	Bois Beauchesne inc.	Rue J.B. Godin : réparation fuite eau potable	112,09 \$
5526	Alarme CSDR	Système alarme : batteries, liaison digitale, mise à jour de l'heure	566,83 \$
5531	Serrurier Harmer	Hôtel de Ville : extraction clé	272,78 \$
5532	Services EXP Inc.	Programme FEPTU : données	615,12 \$
5534	Électro-concept p.b.l.	Eau potable: Réparation télémétrie radio - Égout : contrôleur UTC	3 258,40 \$
5543	Aquatech	Exploitation réseaux : hors contrat	282,84 \$
5550	ADE	Égout : nettoyer station pompage	877,72 \$
5557	Imacom	Bande pour char allégorique	78,18 \$
		Total	6 063,96 \$

ADOPTÉE

5.3 Liste des comptes et salaires payés depuis le 1^{er} novembre 2016 et comptes courants à payer

La liste des comptes est remise aux membres du conseil :

5503	Got Lise	Honoraires urbanistes	887,61 \$
5504	Ouellet Chantal	Remb. : fournitures pour Panneaux	112,93 \$
5505	Lacoursière Chantal	Mise à jour évaluation : crédit	170,89 \$
5506	Paquette Denis	Mise à jour évaluation : crédit	839,12 \$
5507	L'événement	Cotisation 2016 et vœux de Noël	1 360,00 \$
5508	Gaudreau M-F : Petite caisse	Remb. Pte-caisse : poste, eau, jus et pièces pour poste de chlore	99,90 \$

Paiements par AccèsD ou remboursements

8-11-2016	Hydro Québec	Lumières de rue	569,83 \$
8-11-2016	Hydro Québec	Poste pomp. : 64 Victoria Est	30,98 \$
8-11-2016	Hydro Québec	Parc	76,18 \$
8-11-2016	Hydro Québec	Station épuration	818,03 \$
8-11-2016	Hydro Québec	Poste pompage : rue des Peupliers	32,54 \$
8-11-2016	Hydro Québec	Poste pompage : 2 Victoria Est	359,86 \$
8-11-2016	Hydro Québec	Hôtel de Ville	618,76 \$
15-11-2016	Hydro Québec	Hôtel de Ville : chauffage et élec. Maison des jeunes	295,98 \$
6-12-2016	Hydro Québec	Lumières de rue	551,45 \$
	Sous-total : Hydro Québec	3 353,61 \$	
8-11-2016	Bell	Station épuration	82,25 \$
8-11-2016	Bell	Garage	94,01 \$
8-11-2016	Bell	Bureau municipal : téléphone sans fil	93,69 \$
8-11-2016	Bell	Poste de chlore	82,25 \$
6-12-2016	Bell	Poste de chlore	82,25 \$
6-12-2016	Bell	Station épuration	82,25 \$
6-12-2016	Bell	Garage	94,75 \$
6-12-2016	Bell	Bureau municipal : téléphone sans fil	93,69 \$
	Sous-total : Bell	705,14 \$	
3-11-2016	Visa Desjardins	Voirie : carburant : 277,67 \$ et frais annuel : 60 \$	337,67 \$
3-11-2016	Visa Desjardins	Service incendie : frais annuel	60,00 \$
3-11-2016	Ministère du Revenu	Déductions empl. : octobre	3 122,28 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016**

3-11-2016	Agence du Revenu	Déductions empl. : octobre	1 317,99 \$
5-12-2016	Ministère du Revenu	Déductions empl. : novembre	2 736,93 \$
5-12-2016	Agence du Revenu	Déductions empl. : novembre	1 175,72 \$
Salaires nets payés du 1er novembre au 30 novembre 2016 :			9 856,58 \$
Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 6 décembre 2016			
5509	Boisvert Benoît / Paquette Hélène	Crédit rénovation/construction	111,63 \$
5510	Blais François	Crédit rénovation/construction	84,01 \$
5511	9295-6473 Québec Inc.	Crédit rénovation/construction	1 489,75 \$
5512	Lambert Nathalie / Trip Tommy	Crédit rénovation/construction	374,91 \$
5513	Gestion Désilets-Fortins Inc.	Crédit rénovation/construction	5 866,27 \$
5514	Duchesneau Micheline	Crédit rénovation/construction	924,60 \$
5515	Désilets M-O. / Langlois A.	Crédit rénovation/construction	2 105,75 \$
5516	Infotech	Achat de banque d'heures	2 253,51 \$
5517	Ass. Coop Agr. La Patrie	Hôtel de Ville : ampoules, diluant peinture, papier sablé - Patinoire : vis, écrous, embouts - Borne incendie : union	169,28 \$
5518	MRC Haut-St-François	Téléphonie IP, fibre opt., Projets non récurrents (Convertez et Modernisation)	577,41 \$
5519	Marché Désilets	Hôtel de Ville : papier hygiénique, savon à main, colle, etc.	49,52 \$
5520	Ouellet, Chantal	Frais déplacement	240,25 \$
5521	Duchesneau Jacques	Frais déplacement	59,00 \$
5522	Bois Beuchesne inc.	Rue J.B. Godin : réparation fuite eau potable	112,09 \$
5523	Charron, René	Frais déplacement, pesée camion commandement, raccord	125,55 \$
5524	Municipalité de Hampden	Ent. Route 257 et Albert – 1er versement	2 560,00 \$
5525	CMP Mayer inc.	Service incendie : adaptateur	238,28 \$
5526	Alarme CSDR	Système alarme : batteries, liaison digitale, mise à jour de l'heure	566,83 \$
5527	Services Sanitaires Denis Fortier	Collecte ordures et récupér.	3 613,72 \$
5528	Fonds d'information sur territoire	Avis de mutation	5,00 \$
5529	Ville East Angus	Service incendie : formation ronde sécurité	20,00 \$
5530	Garage Charles Brochu	Camion incendie: breaker circuit	20,95 \$
5531	Serrurier Harmer	Hôtel de Ville : extraction clé	272,78 \$
5532	Services EXP Inc.	Programme FEPTEU : données	615,12 \$
5533	Jocelyn Roy Électrique inc.	Garage : branchement réservoir diesel - Travaux Hôtel de Ville : vérification lumières extérieures - Réparation lumière de rues	1 084,20 \$
5534	Électro-concept p.b.l. inc.	Eau potable: Réparation téléométrie radio - Égout : contrôleur UTC	3 258,40 \$
5535	S.O.S. Pompes Pièces Expert	Postes de pompage : entretien	889,17 \$
5536	Ressorts Robert	Voirie : tracteur : filtres	162,55 \$
5537	Municipalité de Weedon	Service incendie : inspection camion commandement	150,00 \$
5538	Construction DJL	Entretien trottoirs hiver : pierres avec abrasif	730,85 \$
5539	Valoris	Site d'enfouissement et Redevances	1 062,52 \$
5540	Services aux entreprises – CSRS	Formation op. autopompe	3 735,00 \$
5541	MBI Transport & Excavation	Transport de pierres et abrasif	276,06 \$
5542	Cloutier Rémi	Ent. rues hiver : 1er versement	4 369,05 \$
5543	Aquatech	Exploitation réseaux : hors Contrat	282,84 \$
5544	Environex	Analyse eau potable et eau Usée	1 556,03 \$ 1 556,03 \$
5545	J.U. Houle Ltée	Borne incendie : antigel	248,35 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016**

5546	Polard, Monique	Frais déplacement : septembre à décembre 2016	116,82 \$
5547	ANNULÉ		
5548	MacAulay Iain	Frais déplacement	26,10 \$
5549	L.Robert G.Roy Enr.	Préventionniste en incendie	801,24 \$
5550	ADE	Égout : net. stations pompage	877,72 \$
5551	PAA	Voirie : outils, équipements	24,14 \$
5552	Gaudreau, Marie-France	Frais déplacement co-op et Caisse : peinture Hôtel de Ville, ciment, cadenas etc.	51,84 \$
5553	Inspections d'échelles	Service incendie: inspection échelles et pièces	266,17 \$
5554	Lise Got	Inspectrice en bâtiment : Novembre	838,17 \$
5555	Matériaux Prévost	Bâtiment 11 rue du parc: Disjoncteur	71,03 \$
5556	Municipalité de Chartierville	Entraide incendie	76,68 \$
5557	Imacom	Bande pour char allégorique	78,18 \$
5558	Coop Alliance	Hôtel de Ville : Achat : 15 tables Pliantes	775,57 \$
5559	ANNULÉ		
5560	ANNULÉ		
5561	Doyon Andrée	Frais de déplacement	47,16 \$
5562	Gauthier, Élisabeth	Fête de Noël pour enfants : Pour achat de cadeaux	300 \$
		Total :	70 748,42 \$

2016-12-352

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes soient approuvés ainsi que le paiement.

ADOPTÉE

5.4 Engagement de dépenses

2016-12-353

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de décembre 2016 au montant de 8 535 \$:

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

02-130-00-310	Frais déplacement	100,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	100,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	150,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
	Sous-total	550,00 \$

SÉCURITÉ INCENDIE

02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces. pour rép. bornes incendie : 200 \$ (bornes sèche : crépine et tuyau : 300 \$)	200,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	150,00 \$
	Sous-total	550,00 \$

VOIRIE

02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	100,00 \$
02-330-00-525	Ent. et rép. Équipements	150,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	250,00 \$
02-330-00-630	Carburant, huile, graisse	300,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	200,00 \$
	Sous-total	1 000,00 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

02-412-00-411	Analyse de l'eau potable et eaux usées	200,00 \$
02-412-00-631	Produits chimiques	250,00 \$
02-413-00-521	Entretien-réparation réseau (ponceau)	200,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016**

02-413-00-622	Sable et gravier	200,00 \$
02-415-00-521	Nettoyage égouts pluviaux	160,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	200,00 \$
	Sous-total 1 210,00 \$	

LOISIRS ET CULTURE

02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	100,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	50,00 \$
02-701-50-630	Parcs : carburant, huile	75,00 \$
	Sous-total 225,00 \$	

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

03-310-00-725	Immobilisation - Parc et terrain de jeux (11 rue du Parc)	5 000,00 \$
	Sous-total 5 000,00 \$	

TOTAL: 8 535,00 \$

ADOPTÉE

5.5 Dépôt lettre de démission M Gilles Valcourt, conseiller

La directrice générale avise le conseil municipal que Monsieur Gilles Valcourt, conseiller au poste numéro 3, a remis une lettre de démission datée du 6 novembre 2016.

En vertu de la Loi sur les élections et référendums au Québec, il n'est pas obligatoire de tenir une élection partielle à ce poste puisque la vacance est constatée moins de douze mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce poste.

5.6 Nomination des délégués aux divers comités

2016-12-354

IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

Que les comités de la Ville de Scotstown soient formés de la façon suivante :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (Gestion financière et administrative, greffe, évaluation, assurances)	Iain MacAulay (responsable) Andrée Doyon Élisabeth Gauthier
--	---

TRANSPORT (Réseau routier : voirie et enlèvement de la neige, éclairage des rues, transport collectif et adapté)	Marc-Olivier Désilets (responsable) Iain MacAulay
--	--

HYGIÈNE DU MILIEU (Eau potable : approvisionnement, traitement des eaux usées et réseau d'égout, matières résiduelles et recyclables : collecte et transport, protection de l'environnement : étangs)	Jacques Duchesneau (responsable) Marc-Olivier Désilets
---	---

SÉCURITÉ PUBLIQUE (Police, service incendie, mesures d'urgence)	Andrée Doyon (responsable) Jacques Duchesneau
---	--

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (aménagement, urbanisme, zonage, promotion et développement économique, bourses aux étudiants)	Marc-Olivier Désilets (responsable) Iain MacAulay Élisabeth Gauthier
--	--

LOISIRS ET CULTURE (Parcs, terrains de jeux, bibliothèque, maison des jeunes, activités récréatives et culturelles)	Élisabeth Gauthier (responsable) Andrée Doyon Jacques Duchesneau
---	--

COMITÉS SPÉCIAUX :

Politique familiale et responsable des questions familiales	Chantal Ouellet
Comité Coeur villageois	Chantal Ouellet Marianne Cloutier (substitut), citoyenne
Société de Développement de Scotstown	Andrée Doyon
Comité de la route 257 Iain MacAulay (substitut)	Chantal Ouellet
Regroupement de la Contrée du Massif Mont Mégantic	À confirmer
Comité consultatif en urbanisme (CCU)	Chantal Ouellet Andrée Doyon (Citoyens : Sylvie Bergeron, Luc Carey et Lyne Gilbert)
Sentiers des Écossais	Andrée Doyon (responsable)
Pôle au Saumon	Chantal Ouellet Élizabeth Gauthier (substitut)
Cuisine Collective	Andrée Doyon
Comité d'embellissement	Chantal Ouellet Citoyennes : Marianne Cloutier, Sylvie Gagnon, Nicole Gagné

Que la mairesse siège d'office à tous les comités.

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

Ces informations seront diffusées dans le bulletin municipal l'Info-Scotstown, le journal L'Événement ainsi que sur le site Internet de la ville.

ADOPTÉE

5.7 Calendrier des séances ordinaires 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure pour chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-355

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 19 h :

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

10 janvier	7 février	7 mars
4 avril	2 mai	6 juin
4 juillet	1er août	5 septembre
3 octobre	14 novembre en raison des élections générales	5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit affiché et publié dans le bulletin Info-Scotstown par la directrice générale, Monique Polard, conformément à la Loi des cités et des Villes qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

5.8 Nomination du Mérite du mois (personnalité ou organisme)

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Scotstown désire souligner le bénévolat et les initiatives des citoyens ou des organismes communautaires de la localité;

2016-12-356

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Julie Charron soit nommée *Mérite du mois* pour le mois de novembre 2016 pour son implication bénévole au sein du journal communautaire Scotstown-Hampden L'Événement, de la Fête de la pêche depuis plusieurs années ainsi que l'aide aux pompiers volontaires lors de la tenue du bingo.

ADOPTÉE

5.1.1 Achat de cadres

2016-12-357

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que La Ville de Scotstown fasse l'achat de douze (12) cadres pour les certificats des *Mérites du mois* de l'année 2016 pour un montant approximatif de 250 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

5.1.2 Jour du drapeau 21-01-2017 et Hommage aux bénévoles

2016-12-358

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown souligne le Jour du Drapeau du Québec le 21 janvier 2017 et en fasse part à la Société nationale de l'Estrie tout en le publicisant dans le bulletin municipal l'Info-Scotstown ainsi que sur le site web de la ville et la page Facebook.

Les membres du conseil profiteront de cet événement pour rendre hommage aux bénévoles de la municipalité un 5 à 7.

Un budget de trois cents dollars (300 \$) est alloué pour ces activités.

ADOPTÉE

5.9 Avis de motion, règlement

5.9.1 Avis de motion – Règlement sur la rémunération des élus et abrogation du règlement 434-15

2016-12-359

La conseillère Madame Élisabeth Gauthier, donne avis de motion et propose qu'à une prochaine séance de la Ville, le règlement # 446-17 concernant la rémunération des élus et l'abrogation du règlement 434-15, soit présenté pour adoption avec dispense de lecture le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes. Le projet de règlement est remis aux membres du conseil.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

Le projet de règlement # 446-17 est déposé lors de la session du conseil et un avis public sera affiché selon la Loi sur le Traitement des élus municipaux – Article 9.

PROJET DE RÈGLEMENT 446-17

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
VILLE DE SCOTSTOWN

PROJET DE RÈGLEMENT 446-17 – RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET ABROGATION DU RÈGLEMENT 434-15

ATTENDU QUE le règlement 434-15 abrogeant le règlement 429-14 a été adopté le 1^{er} décembre 2015 et qu'il sera abrogé par ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le(la) conseiller(ère), Monsieur(Madame) _____, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2016;

ATTENDU QU'un avis public a été donné par la directrice générale, en date du 9 décembre 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la session où le règlement doit être adopté, laquelle session ne doit pas être avant le vingt-et-unième jour après la publication de cet avis public qui mentionne également les sommes annuelles que le projet de règlement prévoit pour le Maire et les Conseillers (Loi sur le Traitement des élus municipaux – Article 9);

ATTENDU QUE toute contravention à ces dispositions entraîne la nullité du règlement (Loi sur le Traitement des élus municipaux – Article 10)

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION du(de la) conseiller(ère) Monsieur(Madame) _____, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

ARTICLE 1

Le règlement 434-15 est abrogé par ce règlement.

ARTICLE 2

Le but de ce règlement est de décréter une somme payable au maire et aux conseillers à titre de rémunération et d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction et ce, supérieure au minimum prévu à la loi sur le traitement des élus municipaux en respectant les normes de la Loi sur le Traitement des élus municipaux;

ARTICLE 3

Le présent règlement sera effectif dès le 1^{er} janvier 2017 selon la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 4

La rémunération annuelle de base, du maire est actuellement de 5 505 \$. À compter du 1^{er} janvier 2017, elle sera augmentée de 2 %, pour un montant de 5 615 \$ annuellement.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

ARTICLE 5

La rémunération annuelle de base de chacun des 6 conseillers est de 1 835 \$. À compter du 1^{er} janvier 2017, elle sera augmentée de 2 %, pour un montant de 1 872 \$ annuellement.

ARTICLE 6

L'allocation annuelle de base d'une partie des dépenses liées aux fonctions de Mairesse est actuellement de 2 752,50 \$. À compter du 1^{er} janvier 2017, elle sera de 2 807,50 \$ annuellement.

ARTICLE 7

L'allocation annuelle de base d'une partie des dépenses liées aux fonctions de conseiller est actuellement de 917,50 \$. À compter du 1^{er} janvier 2017, elle sera de 936 \$ pour chacun des 6 conseillers annuellement.

ARTICLE 8

Une rémunération additionnelle est versée au montant de 16,67 \$ et une allocation additionnelle de 8,33 \$ à chaque membre du conseil pour sa présence à un atelier de travail, une séance ajournée ou spéciale, lorsque cette réunion est la 3^e réunion et les suivantes, tenue au cours du même mois.

ARTICLE 9

Les rémunérations mentionnées aux articles 4, 5, 6 et 7 de ce règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

L'indexation consiste dans l'augmentation des montants applicables pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada, jusqu'à concurrence de 6%.

ARTICLE 8

Les rémunérations établies aux articles 4, 5, 6, 7 et 8 de ce règlement seront payées mensuellement durant la première semaine de chaque mois.

ARTICLE 9

Ce règlement abroge et remplace tous règlements antérieurs à ce sujet.

ARTICLE 10

Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'appliquera le 1^{er} janvier 2017.

Chantal Ouellet, mairesse

Monique Polard, directrice
générale

Avis de motion : 6 décembre 2016

Adoption du projet : 6 décembre 2016

Publication du projet de règlement dans l'Info-Scotstown – Volume 5 – Numéro 2 et affichage : à l'Hôtel de Ville et au tableau d'affichage sur le chemin Victoria Ouest.

Avis public le : 9 décembre 2016

Adoption du règlement : _____ 2017

Résolution : 2017-01-____

Publication : ____ janvier 2017

Publication de l'avis public de l'adoption du règlement dans l'Info-Scotstown – Volume 5 – Numéro ____ et affichage : à l'Hôtel de Ville et au tableau d'affichage sur le chemin Victoria Ouest.

5.9.2 Club Mont-Mégantic – Demande de renouvellement d’un droit de passage pour V.T.T. Avis de motion

La Ville de Scotstown a reçu une demande du Club Quad Mont-Mégantic pour renouveler les droits de passage sur certains chemins municipaux, soit :

- . 800 mètres sur la route 257 pour rejoindre une terre privée
- . 200 mètres sur la route 257 pour le rejoindre le chemin MacNamée
- . 400 mètres sur le chemin MacNamée

2016-12-360

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown adopte un nouveau règlement à cet effet pour une période d’une année.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN (VTT) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 436-16

2016-12-361

Le conseiller Monsieur Iain MacAulay, donne avis de motion à l’effet qu’à une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l’intersection de la 214 jusqu’à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l’abrogation du règlement 436-16.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l’article 356 de la Loi sur les cités et villes et qu’une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil dans les délais prévus à la loi.

5.10 Employés municipaux : Contrat de travail

5.10.1 Directrice générale : Renouvellement contrat de travail – Période du 1-01-2017 au 31-12-2017

Attendu que le contrat de travail de Madame Monique Polard, directrice générale se termine le 31 décembre 2015;

2016-12-362

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le contrat de travail de Madame Monique Polard au poste de directrice générale soit renouvelé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, selon les conditions établies au contrat de travail.

Madame Chantal Ouellet, mairesse est autorisée à signer le contrat pour et au nom de la ville de Scotstown.

ADOPTÉE

5.10.2 Commis de bureau : Renouvellement contrat de travail – Période du 1-01-2017 au 31-12-2017

Attendu que le contrat de travail de Madame Marie-France Gaudreau, commis de bureau se termine le 31 décembre 2015;

2016-12-363

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le contrat de travail de Madame Marie-France Gaudreau au poste de commis de bureau soit renouvelé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, selon les conditions établies au contrat de travail.

Madame Chantal Ouellet, mairesse est autorisée à signer le contrat pour et au nom de la ville de Scotstown.

ADOPTÉE

5.10.3 Employé aux travaux publics : Renouvellement contrat de travail – Période du 1-01-2017 au 31-12-2017

Attendu que le contrat de travail de Monsieur Marc Duchesneau, employé aux travaux publics se termine le 31 décembre 2015;

2016-12-364

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le contrat de travail de Monsieur Marc Duchesneau au poste d'employé aux travaux publics soit renouvelé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, selon les conditions établies au contrat de travail.

Madame Chantal Ouellet, mairesse est autorisée à signer le contrat pour et au nom de la ville de Scotstown.

ADOPTÉE

5.11 Renouvellement des assurances responsabilité et biens

2016-12-365

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le renouvellement des assurances municipales soit accepté avec la Mutuelle des municipalités du Québec, par son représentant PMA Ultima pour l'année 2017 au montant de 26 561 \$.

ADOPTÉE

5.12 Mandat pour poser deux (2) bornes sur des propriétés privées

ATTENDU que lors de travaux de voirie et pour les réseaux d'aqueduc-égout des bornes sur des terrains privés ont été indûment enlevées;

ATTENDU que des estimés de coûts ont été demandés auprès de 3 firmes d'arpenteur-géomètres, soit :

- . Étude de Jacques Blanchard (Sherbrooke);
- . Arpenteurs-Géomètres Mercier-Meunier inc. (Sherbrooke);
- . Ecceterra (Lac-Mégantic);

afin qu'une borne sur deux (2) immeubles différents appartenant à des citoyens soit réinstallée conformément aux certificats de bornage officiel;

2016-12-366

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown accepte l'estimation la plus basse, soit celle de L'Étude Jacques Blanchard (Sherbrooke) en date du 22 novembre 2016, pour la pose de repères sur les lots suivants :

.4 773 916;

.4 774 189;

Au coût de 675 \$ plus les taxes

ADOPTÉE

5.13 Demande de Programme Subvention salariale

2016-12-367

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown fasse la demande d'aide financière dans le cadre du Programme Subvention salariale auprès du Centre d'emploi pour l'embauche d'une personne pour une durée de 26 semaines.

Ce programme permettra la réalisation de projets spéciaux pour le développement de la ville et le 125^e. Le conseil municipal bonifiera la rémunération selon le contrat et les conditions d'embauche.

ADOPTÉE

5.14 Hôtel de Ville - Entériner les travaux de réfection des entrées arrière

Attendu que lors des travaux de remplacement des portes des entrées arrière de l'Hôtel de Ville, il a été constaté que les structures étaient très désuètes en raison d'infiltration d'eau depuis quelques années;

Attendu que les entrées arrière de l'Hôtel de Ville sont importantes pour donner accès au local pour la patinoire et le camp de jour ainsi que pour la Maison des jeunes et que des travaux avant la saison hivernale étaient indispensables;

Attendu que les membres du conseil ont été avisés immédiatement lors de la constatation de l'état de ces structures;

2016-12-368

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil entérinent les travaux pour les deux entrées arrière de l'Hôtel de Ville par Construction M. François Bourque au montant de 2 943,36 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

5.15 Changement de version Microsoft Office incluant Access, 64 bits – version professionnelle (ordinateur de la directrice générale)

Attendu que l'entreprise Infotech fournisseur des modules informatiques de comptabilité a avisé ses clients que depuis quelques années Microsoft ne supporte plus les versions XP et 2003 de la suite Office, incluant Microsoft Access;

Attendu que la version 2007 d'Office ne sera plus supportée à partir de 2017;

Attendu qu'afin d'éviter des frais de conversion de données et d'optimiser la performance de Sygem, une migration vers un format de base de données plus récent sera également effectuée;

Attendu que l'ordinateur de la directrice générale a une version 2007 d'office ainsi que Access et que cet ordinateur est assez performant pour l'installation de la version 2016 Office incluant Access;

2016-12-369

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise l'achat de la version Microsoft Office 2016 incluant Access professionnel au coût approximatif de 520 \$ plus les taxes ainsi que des frais d'installation représentant un maximum de 1 heure de travail auprès d'un fournisseur de la région ayant le prix le plus bas selon les estimations demandées.

ADOPTÉE

5.16 Appui au maintien l'Observatoire du Mont-Mégantic

Attendu que la vocation astronomique du Mont Mégantic date de plus de 30 ans et cette vocation se reflète sur la région, mais également au niveau du pays tout entier;

Attendu que l'Observatoire astronomique du Mont-Mégantic est unique au monde est le seul observatoire scientifique au Québec et même au Canada;

Attendu que les travaux de recherche et l'invention d'outils de haute technologie sont reconnus mondialement et ont contribué à des avancées importantes dans le domaine de l'astronomie;

Attendu que la Réserve internationale de ciel étoilé a été instaurée grâce à l'Observatoire du Mont-Mégantic;

Attendu que la fermeture de l'Observatoire serait très néfaste au niveau des recherches scientifiques et aurait des répercussions sur toute la région;

2016-12-370

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown interpelle les gouvernements provinciaux et fédéraux d'accorder le support financier nécessaire pour maintenir en place l'Observatoire du Mont-Mégantic et d'assurer sa pérennité à long terme.

ADOPTÉE

5.17 Médaille du Lieutenant-gouverneur

Attendu que le conseil municipal, est fier des résidents de Scotstown qui par leur bénévolat travaillent au développement de la municipalité et bénéficie au réseau social;

2016-12-371

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown soumette la candidature de résidents de Scotstown pour la distinction de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés ayant fourni de leur temps, et ce bénévolement pendant plusieurs années ainsi qu'au sein de plusieurs organismes communautaires.

ADOPTÉE

5.18 Politique de déclaration des lésions professionnelles

2016-12-372

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown adopte la Politique en matière de santé et sécurité du travail et la Politique de déclaration des lésions professionnelles afin d'établir un mode de fonctionnement permettant de consigner toutes les lésions professionnelles qui surviennent dans l'entreprise.

ADOPTÉE

Politique en matière de santé et sécurité du travail

Notre organisation considère que la santé et la sécurité (SST) de ses employés sont importantes. C'est pourquoi elle s'engage à prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et l'intégrité physique de ses travailleurs, entre autres en :

- S'assurant que l'environnement et l'organisation du travail, ainsi que les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires;
- Prenant les moyens pour identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité de ses travailleurs;
- Informant les travailleurs sur les risques liés à leur travail et en les formant pour qu'ils aient les habiletés et les connaissances requises pour accomplir leur travail de façon sécuritaire;
- Fournissant gratuitement tous les équipements de protection individuels ou collectifs requis et en s'assurant qu'ils sont bien utilisés.

Pour s'assurer une gestion efficace de la santé et de la sécurité du travail, nous comptons sur l'engagement de chaque à prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique, entre autres en :

- Veillant à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des personnes qui se trouvent sur les lieux ou à proximité des lieux de travail ;
- Prenant connaissance du programme de prévention;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

- Participant à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Cette politique réfère principalement à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, ainsi qu'aux autres lois, règlements et normes qui y sont associés.

QUE la présente politique entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017

ADOPTÉE

Politique de déclaration des lésions professionnelles

1. Objectif

L'objectif de cette politique est d'établir un mode de fonctionnement qui permet de consigner toutes les lésions professionnelles qui surviennent dans l'entreprise et qui oblige l'enquête et analyse de celles-ci afin de prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent pour éviter la répétition d'événements semblables.

2. Cadre juridique

La présente politique repose sur les lois suivantes :

- Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001)
- Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1)

3. Responsabilité des parties

L'employeur doit :

- Respecter la présente politique ainsi que les lois et la réglementation en vigueur;
- Désigner une ou des personnes ayant l'autorité d'agir en son nom dans le cadre de la présente politique;
- Prodiguer les premiers soins et faire transporter à ses frais le travailleur accidenté vers un centre hospitalier, au besoin;
- Aviser la CNESST dans les 24 heures dans le cas d'un événement visé par l'article 62 de la LSST et ne procéder à aucune modification des lieux ou des installations;
- Procéder dans les plus brefs délais à l'analyse de l'évènement, proposer les correctifs et s'assurer de leur mise en place afin d'éviter la répétition d'évènements similaires;
- Assister le travailleur dans la rédaction de sa réclamation et lui fournir les informations requises à cette fin :
- Remettre un formulaire d'assignation temporaire au travailleur qui doit quitter l'établissement pour consulter un médecin;
- Encourager et favoriser le maintien du lien d'emploi advenant une incapacité temporaire ou permanente de l'employé à la suite d'un accident de travail;
- Respecter les recommandations du médecin lors de la mise en place d'une assignation temporaire ou de retour en emploi.

Le travailleur victime d'une lésion professionnelle doit :

- Respecter la présente politique ainsi que les lois et la réglementation en vigueur;
- Déclarer à son employeur tout événement sans délai, avant de quitter l'établissement et/ou de consulter un médecin;
- Remplir le registre d'accidents conformément à la procédure établie;
- Collaborer à l'enquête et à l'analyse d'accident;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

- Valider avec l'employeur s'il y a lieu de remplir le formulaire CNESST « Réclamation du travailleur »;
- Consulter un médecin sans délai si l'événement empêche la poursuite du travail et lui remettre le formulaire d'assignation temporaire;
- Respecter les recommandations du médecin;
- Remettre le formulaire d'assignation temporaire rempli et l'attestation médicale à son employeur;
- Se présenter à tous les examens médicaux légalement requis par l'employeur.

4. Procédure à suivre par le travailleur

Étape 1 : Déclarer l'événement sans délai

- Aviser l'employeur dès qu'un événement se produit, afin de recevoir si nécessaire, les premiers soins. (Si le travailleur n'est pas en mesure de le faire en raison de la gravité de la blessure, une autre personne peut s'en charger);
- Consigner tous les événements, par écrit, dans le registre d'accidents prévu à cet effet en présence d'un témoin et/ou de l'employeur et faire signer ce dernier;
- Retourner au travail normal si la condition le permet. Dans le cas contraire, le travailleur doit obligatoirement aviser l'employeur avant de quitter et consulter un médecin dans les plus brefs délais;
- Demander un formulaire d'assignation temporaire avant de quitter l'établissement;
- Faire remplir le formulaire d'assignation temporaire par le médecin lors de la première visite médicale et le remettre à l'employeur sans délai;
- Remplir les formulaires de la CNESST nécessaires à une réclamation, s'il y a lieu;
- Collaborer à l'enquête et analyse d'accident à la demande de l'employeur;
- Demeurer disponible pour répondre à toutes les questions de l'employeur en lien avec un événement.

Étape 2 : Obtenir les soins médicaux appropriés et faire les suivis requis

- Consulter sans délai un médecin lorsque l'événement empêche la poursuite du travail;
- Demander au médecin de remplir une attestation médicale et en remettre une copie à l'employeur;
- Transmettre un rapport médical à la CNESST pour chacune des visites chez le médecin et en fournir une copie à l'employeur afin de faire le suivi de l'évolution de la lésion;
- Informer l'employeur sans délai de la date de consolidation fixée par votre médecin traitant;
- Demeurer disponible afin de faire un suivi médical de votre dossier.

5. Mesures disciplinaires

L'employeur peut imposer les mesures disciplinaires ou administratives qu'il juge appropriées, conformément aux lois et règlements (et à la convention collective s'il y a lieu) lorsqu'un travailleur contrevient à la présente politique.

QUE la présente politique entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE

5.19 Invitation « Compton-Stanstead sur la Colline » - Madame Marie-Claude Bibeau, Députée

Attendu la réception d'une invitation de l'honorable Marie-Claude Bibeau, députée de Compton-Stanstead et ministre du Développement international et de la Francophonie, nous vous invitons à participer à une activité fort intéressante : « Compton-Stanstead sur la Colline », le mardi 7 février 2017 ».

Attendu que l'objectif de ce « *road trip* » au Parlement, à Ottawa, est de permettre de mieux se familiariser avec les programmes des différents ministères du gouvernement fédéral et ainsi permettre que les rencontres planifiées pourront être profitables dans l'élaboration des projets et futures demandes de financement;

Les frais pour la journée sont d'environ 165 \$. Le montant exact qui vous sera communiqué aussitôt le nombre de participants confirmé, inclut tous les frais de transport, les repas ainsi qu'un coquetel réseautage sur la Colline Parlementaire pour clore la journée en bonne compagnie.

2016-12-373

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents

Cette invitation n'est pas retenue en raison du manque de disponibilité et d'engagements déjà prévus pour cette date.

ADOPTÉE

5.20 Demandes d'aide financière

5.20.1 Opération Nez rouge

ATTENDU la demande de subvention reçue d'Opération nez rouge Région du Haut-Saint-François;

2016-12-374

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil remette à Opération Nez rouge – Région du Haut-St-François à titre d'aide financière une somme de vingt-cinq dollars (25 \$).

ADOPTÉE

5.20.2 Diabète Estrie – Campagne financement

ATTENDU la demande d'aide financière de l'organisme Diabète Estrie dans le cadre de leur campagne de financement;

2016-12-375

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil participe à la campagne de financement de Diabète Estrie une somme financière de vingt-cinq dollars (25 \$).

ADOPTÉE

5.20.3 La Méridienne – Aide financière Année 2017

ATTENDU la demande d'aide financière de l'organisme La Méridienne pour leur projet;

2016-12-376

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil participe financièrement au projet de La Méridienne au montant de cent dollars (100 \$).

ADOPTÉE

5.20.4 École primaire St-Paul – Projet Parc-école – Aide financière Année 2017

ATTENDU que l'école primaire St-Paul de Scotstown travaille activement depuis plusieurs mois à l'instauration d'un parc-école;

ATTENDU que ce projet a pour objectif l'achat de modules de jeux plus sécuritaires pour remplacer les modules actuels désuets;

2016-12-377

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown appuie le projet et fournisse une somme de dix mille dollars (10 000 \$) pour aider à la concrétisation du projet Parc-école de l'école primaire St-Paul de Scotstown.

Cette somme sera versée au cours de l'année 2017 lors de la réalisation du projet.

ADOPTÉE

5.20.5 Sentiers des Écossais – Aide financière Année 2017

2016-12-378

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown participe financièrement au projet Sentiers des Écossais, projet regroupant les municipalités de Milan, Stornoway et Scotstown pour l'année 2017 au montant de mille cinq dollars (2 000 \$).

Cette somme sera versée au cours de l'année 2017 lors de la réalisation du projet.

ADOPTÉE

5.20.6 Marche au Cœur de Mégantic – Aide financière Année 2017

2016-12-379

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown participe financièrement au projet Marche au Cœur de Mégantic pour l'année 2017 au montant de mille dollars (1 000 \$).

Cette somme sera versée au cours de l'année 2017 lors de la réalisation du projet.

ADOPTÉE

5.20.7 La Contrée de Mégantic – Aide financière Année 2017

2016-12-380

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown participe financièrement au projet La Contrée de Mégantic, projet regroupant les municipalités de La Patrie, Hampden, Notre-Dame-des-Bois, Val-Racine, Chartierville et Scotstown pour l'année 2017 au montant de mille cinq dollars (1 500 \$).

Cette somme sera versée au cours de l'année 2017 lors de la réalisation du projet.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Rapport du directeur incendie

Monsieur René Charron, directeur incendie étant absent à la séance, il a acheminé son rapport mensuel du mois de novembre 2016 au bureau municipal par courrier électronique.

Le rapport fait mention des points suivants :

Réunions
Dossiers en cours
Pratiques prévues
Inspections réalisées
Sorties
Activités prévues
Prochaines Réunions
Une copie est remise aux membres du conseil.

**6.2 SQ – Facturation des services policiers – Appui à la FQM
Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la
Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT que plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

CONSIDÉRANT que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

CONSIDÉRANT que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

CONSIDÉRANT que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

2016-12-381

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

DE DEMANDER que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

DE DEMANDER qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

DE DEMANDER que le conseil municipal de la Ville de Scotstown n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

ADOPTÉE

6.3 Formation Pompier 1 : Francine Talbot et Martin Valcourt

2016-12-382

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que deux (2) pompiers volontaires de la Ville de Scotstown, soient Madame Francine Talbot et Monsieur Martine Valcourt suivent la formation Pompier 1, lorsque cette formation sera offerte dans notre région.

Ces personnes devront signer la lettre d'engagement pour confirmer les conditions établies par le conseil municipal pour suivre cette formation.

La ville déboursera les coûts d'inscription, le matériel exigé, les frais d'examen ainsi que les frais de déplacement et de repas sur pièces justificatives.

Le covoiturage est suggéré.

ADOPTÉE

6.4 Entériner la vérification et réparation bornes incendie

Attendu qu'à la suite des tests dynamique et statique des bornes incendie effectués au cours des dernières semaines par la firme Aquatech selon la résolution 2016-10-303 adoptée le 4 octobre 2016, le rapport indiquait que certaines bornes avaient des problèmes de drainage;

Attendu qu'après l'étude du rapport le directeur incendie a fait une recommandation pour effectuer un examen approfondi des bornes numéros 8, 12 14, 21, 31 et 32 avant la saison hivernale;

2016-12-383

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil entérinent le mandat à la firme BF-Tech Inc. pour leur déplacement le 29 novembre dernier afin de vérifier les bornes 8, 12 14, 21, 31 et 32 et effectuer les réparations et remplacement de pièces si nécessaires.

ADOPTÉE

6.5 Entériner formation « Ronde de sécurité »

2016-12-384

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil entérinent les frais de déplacement du directeur incendie pour une formation offerte à East-Angus pour les services incendie dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les « Ronde de sécurité avant départ » pour les véhicules d'urgence au coût de 20 \$ plus les frais de déplacement.

ADOPTÉE

6.6 Demande du directeur incendie

6.6.1 Internet à la caserne

Attendu la demande du directeur incendie afin que le service Internet soit branché à la caserne incendie dans le but de visionner des formations pour les activités de préventions et de prévention des pompiers;

Attendu que le service Internet est un service de la MRC du Haut-St-François et que toute connexion applique des frais mensuel;

2016-12-385

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents

Que le conseil municipal refuse cette demande en raison que les pompiers puissent utiliser les services Wi-Fi à l'Hôtel de Ville sans frais supplémentaires pour la ville.

ADOPTÉE

6.6.2 Achat d'une caméra thermique

2016-12-386

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil entérinent l'achat d'une caméra thermique pour le service incendie auprès de la compagnie l'Arsenal au coût de 4 805 \$ plus les taxes.

La Ville de Scotstown contribue financièrement pour un montant de 1 500 \$ et le service incendie contribue financièrement au montant excédentaire par les sommes recueillies par leur activité de bingo depuis plusieurs mois.

ADOPTÉE

6.6.3 Demande de carte de crédit supplémentaire

Attendu la demande du directeur incendie afin qu'une carte de crédit supplémentaire soit autorisée pour le lieutenant;

Attendu que chaque carte de crédit a des frais annuels de 60 \$;

Attendu que la Ville de Scotstown a plusieurs ententes de crédit avec de nombreux fournisseurs de la région;

2016-12-387

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents

Que le conseil municipal refuse cette demande.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) : Approbation du rapport des dépenses

2016-12-388

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve les dépenses au montant de 13 309,12 \$ (excluant la TPS et la partie de la TVQ remboursées) faites pour les travaux suivants :

- travaux de drainage et rechargement sur la rue Albert (route 257);
- travaux de fossés et drainage sur la rue de J.B. Godin;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE

7.2 Lettre du Ministère des Transports – Aide financière additionnelle échelonnée sur trois années budgétaires

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu au cours des derniers jours une lettre datée du 9 novembre 2016, du Ministre des Transports, Monsieur Laurent Lessard informant la Ville de Scotstown d'une aide financière de 10 000 \$ échelonnée sur trois (3) années financières;

Attendu que cette aide financière vise les rues Albert, Gordon et J.B.-Godin et que les travaux prioritaires ont déjà été effectués au cours de l'été dernier dans le cadre du Programme PAARRM;

Attendu que la ville n'avait pas reçu d'information au préalable de cette aide financière pour l'année 2016 et que compte tenu de la date de réception de cette aide financière la municipalité n'a pas effectué des travaux pour cette somme;

Attendu que la saison hivernale est débutée ce qui rend impossible la réalisation de travaux durables et efficaces;

Attendu que la Ville de Scotstown ne veut pas perdre cette aide financière, car d'autres les rues, routes et chemins de la municipalité nécessitent des travaux prioritaires essentiels;

2016-12-389

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown demande au Ministère des Transports l'autorisation de reporter l'aide financière pour permettre la réalisation de travaux d'asphalte, drainage et rechargement au printemps 2017 sur la rue Union et la rue Albert/route 257.

ADOPTÉE

7.3 Stagiaire d'une journée

2016-12-390

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte que l'étudiant Jérémie L'heureux de Scotstown participe à une journée d'exploration de stage non rémunéré le 9 décembre prochain sous la supervision de l'employé aux travaux publics.

Les heures de stage seront effectuées sur les heures normales de l'employé municipal en tenant compte des conditions climatiques.

La Polyvalente Louis-Saint-Laurent responsable de la formation de M. L'Heureux dégage la ville de toute responsabilité concernant les lois de la C.S.S.T.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Réception de soumission – Fournitures de services techniques et d'entretien pour l'opération des ouvrages de production d'eau potable et des eaux usées – Année 2017

Attendu la demande d'appel d'offres par invitation écrite auprès de 3 entreprises pour la fourniture de services techniques et d'entretien pour l'opération des ouvrages de production d'eau potable et des eaux usées pour l'année 2017;

Attendu que l'ouverture des soumissions reçues a été faite publiquement le 18 novembre à 11 h, dans la salle du conseil municipal en présence de quatre (4) personnes, soit la Chantal Ouellet, mairesse, Monique Polard, directrice générale, Marie-France Gaudreau, commis de bureau et Marc Duchesneau,

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

employé aux travaux publics, puisqu'aucun représentant des compagnies ayant soumissionné n'était présent;

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu deux (2) soumissions, soit :

. Aquatech (Sherbrooke) au montant de 36 850 \$ plus les taxes pour un montant total de 42 368,29 \$;

. Avizo (Sherbrooke) au montant de 39 000 \$ plus les taxes pour un montant total de 44 840,25 \$;

Ainsi qu'un avis par courrier électronique de la compagnie Simo indiquant qu'elle fait partie du Groupe Hélios avec la compagnie Aquatech et qu'elle ne peut donc pas soumissionné;

Attendu que la soumission reçue est conforme ;

2016-12-391

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown accepte la soumission de la firme Aquatech au montant de 42 368,29 \$ incluant les taxes pour la fourniture de services techniques et d'entretien pour l'opération des ouvrages de production d'eau potable et des eaux usées pour l'année 2017 le tout selon les clauses du devis spécifique et contrat de service.

La Ville de Scotstown autorise la directrice générale à signer en son nom le contrat avec la firme Aquatech.

ADOPTÉE

2016-12-392

8.2 Mandat pour travaux de vérification des compteurs de puits

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown mandate la firme Asisto pour effectuer la vérification des instruments de mesure de débit à la distribution de l'eau potable, soit les compteurs des puits, au montant forfaitaire de 910 \$ plus les taxes.

Ces travaux incluent la vérification sur place, rapport, certificats, transport et frais de subsistance.

Le technicien spécialisé de la compagnie Asisto devra être assisté par l'employé aux travaux publics ou toute personne compétente capable d'opérer les installations au besoin.

ADOPTÉE

9. Loisir et culture

9.1 Rapport 2016 du Marché public

Le rapport des revenus et dépenses du Marché public pour la saison 2016 est déposé au conseil.

Malgré le rapport démontrant un déficit de 104,17 \$ d'opération qui inclut la cotisation à l'Association des marchés publics du Québec, les membres du conseil sont très satisfaits de la saison du Marché public et remercie les bénévoles pour leur magnifique travail qui a pu permettre la diversité des produits régionaux au goût de la clientèle et les activités.

9.2 Entretien de la patinoire – Offre d'emploi

Suite à une offre d'emploi pour l'entretien et de la surveillance de la patinoire, une personne a remis son nom au bureau municipal aujourd'hui.

Les membres du conseil rencontreront cette personne en entrevue jeudi 8 décembre en soirée et une résolution sera adoptée éventuellement si l'embauche est acceptée.

9.3 Programme Support à l'action bénévole

Ce point est reporté à la séance mensuelle du mois de janvier 2017 selon les recommandations des membres du conseil.

9.4 Publicité Accès-Loisirs HSF

Attendu que le Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François a comme objectif de rendre le loisir le plus accessible possible à la population, car plusieurs familles et personnes seules du territoire ont des difficultés financières et se retrouvent sous le seuil de faible revenu;

Attendu qu'afin de remédier à cette situation, le Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François souhaite mettre en place le programme Accès-Loisirs Haut-Saint-François pour offrir des activités de loisir gratuitement aux 0 à 99 ans;

Attendu que le loisir est un moyen efficace de se sentir citoyen à part entière, de lutter contre la pauvreté et l'isolement et d'augmenter l'estime de soi;

2016-12-393

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown adhère au Programme Accès-Loisirs Haut-St-François en offrant quatre (4) accès d'une (1) heure chacun pour l'utilisation de kayak ou pédalo au Parc Walter-Mackenzie pour la saison estivale 2017.

ADOPTÉE

9.5 Maison des jeunes – Facturation pour le bris de la fenêtre et du cadre de porte du local de la patinoire/camp de jour

Attendu que la Ville de Scotstown fournit gratuitement un local à la Maison des jeunes dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville;

Attendu que la Ville de Scotstown a fait remplacer une vitre thermos cassée dans le local de la Maison des jeunes au mois de novembre 2015 au montant de 348,47 \$ incluant les taxes;

Attendu que le conseil avait avisé Madame Élisabeth Gauthier responsable de la Maison des jeunes à Scotstown, que les frais devaient être remboursés à la ville puisque la vitre avait été cassée par les jeunes lors des travaux de peinture;

Attendu qu'à cette date les frais n'ont toujours pas été remboursés et que des intérêts s'ajoutent de jour en jour et que plusieurs avis de rappel ont été remis à Mme Gauthier;

Attendu qu'au cours des derniers jours, des bris ont été effectués sur le cadre et la porte donnant accès au local de la patinoire/camp de jour par des jeunes désirant se rendre au local de la Maison des jeunes;

Attendu que le conseil municipal ne peut tolérer de tels agissements, de faire payer les bris aux citoyens alors qu'un(e) animateur(trice) est embauché pour la Maison des jeunes par l'organisme Activation jeunesse dans la MRC du Haut-St-François;

2016-12-394

SUR LA PROPOSITION à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown rencontre les responsables de la Maison des jeunes afin de remédier à ce problème et éviter des futurs bris ainsi que leur remettre une facture des frais de remplacement de la vitre cassée ainsi les frais de réparation du cadre et de la porte arrière d'accès au local de la patinoire/camp de jour.

ADOPTÉE

10. **Correspondance et varia**

La liste de la correspondance est remise aux membres du conseil. La correspondance sera classée dans les archives municipales.

10.1 **Programme changez d'Air**

PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR » - APPAREILS CHAUFFAGE AU BOIS

**PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »
(2017 - 2018 - 2019)**

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

ATTENDU QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR!** » a connu un succès impressionnant;

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

ATTENDU QU'une remise de 300\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

ATTENDU QUE l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif.

ATTENDU QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

ATTENDU QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

ATTENDU QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

ATTENDU QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »; et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

ATTENDU QUE le programme sera relancé en 2017;

2016-12-395

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »; jusqu'à concurrence de 3 poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 450 \$.

ADOPTÉE

2016-12-396 **10.2 Guide des attraits du HSF - Demande financière pour l'année 2017**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil contribue financièrement pour le Guide des attraits du Haut-St-François à la demande de la SADC du Haut-St-François pour une somme de quatre cent trente dollars (430 \$) pour l'année 2017.

Cette somme sera versée au cours de l'année 2017 lors de la réalisation du projet.

ADOPTÉE

11. Période de questions
Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Madame Chantal Ouellet, mairesse, a répondu.

2016-12-397 **12. Levée de la séance**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée. Il est 21 h 07.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par elle de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Chantal Ouellet, mairesse

Monique Polard, directrice générale